



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

CABINET

Bureau de la communication interministérielle

Mende le 16 décembre 2008

La préfecture communique (N°11) 10 h 30

MONOXYDE DE CARBONE :

ne bricolez pas vos appareils de chauffage

Suite à la mise en route de systèmes de chauffage défectueux ou mal réglés, déjà **5 foyers d'intoxication au CO** (monoxyde de carbone) sur le département de la Lozère. Ces personnes ont été prises en charge.

Le CO (monoxyde de carbone) est un **gaz inodore et incolore**. Rien ne permet de détecter sa présence. Sa production résulte d'une mauvaise combustion des matières dans un appareil de chauffage.

Tous les modes de chauffage sont concernés : bois, charbon, pétrole, mazout, essence, gaz butane ou propane. Le problème peut venir de l'utilisation d'un **appareil trop vieux ou mal entretenu**, d'une **mauvaise évacuation** des produits de combustion ou d'une **mauvaise ventilation** d'une pièce.

Les **symptômes ressentis** sont :

- A faible dose : maux de tête, troubles digestifs, malaise
- A forte dose : la victime tombe dans le coma, le risque est mortel.

- N'UTILISEZ PAS SANS PRECAUTIONS DE GROUPE ELECTROGENE, VEILLEZ A EVACUER LES FUMÉES VERS L'EXTERIEUR ET A CE QU'IL N'Y AIT PAS DE FUITE,

- NE BRICOLEZ PAS VOS APPAREILS DE CHAUFFAGE, NE REMETTEZ PAS EN SERVICE DES APPAREILS VETUSTES ET NON CONTROLES,

- EN CAS DE PROBLEME, APPELEZ LE 15 OU LE 18.